

Le contrat territorial vise à limiter les risques de pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires pouvant affecter la qualité de l'eau potable. Les actions non agricoles concernent un certain nombre d'acteurs tels que les communes, les gestionnaires d'infrastructures de transport (désherbage chimique des routes et des voies ferrées) mais également le grand public, auquel des actions de sensibilisation sont proposées. Dans le même temps, des actions agricoles visent à limiter les pollutions par les produits phytosanitaires.

Lutte contre les pollutions par les nitrates d'origine domestique liées aux systèmes d'assainissement autonome

Afin de lutter contre les pollutions par les nitrates d'origine domestique, il est proposé une réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif présentant de forts dysfonctionnements. Seuls les

systèmes situés au plus près des captages d'eau potable (dans la limite des périmètres de protection) et présentant ainsi un risque élevé de pollution des captages prioritaires sont visés par cette action.



Source : BDQE (CD03)

La réhabilitation de ces systèmes d'assainissement est subventionnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % sous conditions de la réalisation d'une opération groupée portée par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Dans la limite des périmètres de protection des captages prioritaires, trente-cinq installations ont été définies pour une opération de réhabilitation. Dans ce cadre, douze projets de travaux ont été programmés pour l'année 2015 sur les communes de La Ferté-Hauterive, Dompierre-sur-Besbre et Gannay-sur-Loire.

Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires liées aux pratiques du jardinage

Réunions sur le jardinage au naturel

Malgré une faible consommation de produits phytosanitaires, les particuliers, utilisateurs de ces produits dans le cadre principalement d'une activité de jardinage, sont en partie à l'origine des risques de pollutions de l'eau potable. L'utilisation des produits phytosanitaires est le plus souvent mal maîtrisée et la dangerosité de ces produits méconnue. Les mauvaises pratiques les plus fréquentes sont liées à

des surdosages et à des effluents déversés à proximité de points d'eau.

Animées en partenariat avec l'association des jardiniers du Bourbonnais, trois réunions sont organisées chaque année. Ces réunions sont l'occasion de sensibiliser les jardiniers amateurs et d'encourager ces derniers à repenser l'entretien de leur jardin afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Après une brève présentation du contrat territorial, démarche de protection de l'eau potable dans laquelle s'inscrivent ces réunions, la soirée se consacre exclusivement à la présentation de solutions pour favoriser le jardinage au naturel. Afin de lutter contre les adventices, les ravageurs et les maladies, des techniques permettant un jardinage sans aucun herbicide, insecticide et fongicide sont présentées. Un certain nombre de techniques sont développées au cours de ces réunions, principalement des techniques préventives, telles que les associations et les rotations de cultures ainsi que les techniques de paillage. Des techniques curatives sont également exposées avec l'utilisation de purins de différentes natures.

Les échanges avec les participants sont encouragés permettant ainsi à chacun de trouver des solutions adéquates aux différents problèmes rencontrés dans

son jardin. En 2014 et 2015, près de 130 personnes ont assisté à ces réunions.

Les communes engagées dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires peuvent profiter de l'occasion pour présenter les nouvelles pratiques d'entretien mises en œuvre et inviter les administrés à suivre cet exemple.



Animations scolaires

Réalisées par l'ADATER, association spécialisée dans l'éducation à l'environnement, les animations scolaires sont proposées aux élèves des écoles élémentaires (cycle 3). Elles visent à sensibiliser le jeune public à l'importance de la ressource en eau, aux différentes sources de pollution et aux bons gestes pour améliorer la qualité de l'eau.

Les animations, d'une durée d'une journée par classe, prennent la forme d'activités pédagogiques :

- Enquête autour de l'école pour assimiler le cycle de l'eau domestique (eau potable/eaux usées) ;
- Création d'une maquette représentant un bassin versant afin de comprendre les différentes sources de pollution (origines et conséquences) ;
- Expériences sur l'épuration de l'eau ;
- Présentation des éco-gestes pour améliorer la qualité de l'eau.

Documentation

Visuel « Ensemble, réduisons les pesticides ! Ma commune s'engage... moi aussi ! »

Le SMEA met à disposition des communes engagées dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires au travers de la charte d'entretien des espaces publics, un autocollant. Ce dernier peut être distribué aux administrés dans l'objectif de communiquer sur le changement des pratiques d'entretien et les inviter à suivre le même exemple.



Plaquette sur la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »



Cette charte est proposée aux jardinerias, lesquelles s'engagent à informer leurs clients sur les bonnes pratiques du jardinage et apprendre à se passer de l'utilisation de produits phytosanitaires. L'ensemble des jardinerias signataires est mentionné dans cette plaquette d'information.

Guide sur le jardinage au naturel

Ce document, exclusivement conçu dans le cadre du contrat territorial, expose :

- Les bonnes pratiques phytosanitaires ;
- Les techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- La démarche de protection de l'eau potable engagée au travers du contrat territorial ;
- Le travail engagé avec l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires.



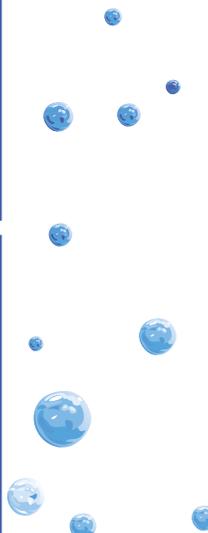
La réductions des risques de pollutions par les produits phytosanitaires par les acteurs agricoles

Les actions 2014 sur le désherbage mixte du maïs

Une expérimentation sur le désherbage mixte de maïs a été mise en place sur le captage des Mottes à Paray sous Briailles. Cette technique consiste à associer des opérations de désherbage mécanique et de désherbage chimique afin de réduire les quantités de produits phytosanitaires herbicides utilisées. Le but de cet essai était de comparer, par rapport à une méthode chimique dite « de référence », l'efficacité de cinq méthodes de désherbage mixte.

Deux d'entre elles ont présenté des résultats satisfaisants en termes d'efficacité de désherbage. Ces deux méthodes intégraient une opération de désherbage chimique à un stade précoce de développement du maïs suivi quelques semaines plus tard par une intervention de désherbage mécanique (ici du binage) pour maîtriser les repousses de plantes indésirables. Ces deux méthodes mixtes ont permis une réduction de 20 à 40 % la quantité de produits phytosanitaires utilisée par rapport à la méthode « de référence ».

Ces résultats doivent être considérés avec précaution et ne restent valables que pour les conditions (type de sol, climat, etc.) de cette expérimentation. Au niveau national, il existe une grande variabilité des résultats obtenus en fonction du site d'expérimentation et/ou en fonction de l'année. Cependant, sur six années d'expérimentation, les deux méthodes mises en avant dans l'expérimentation de l'Allier présentent en moyenne des résultats satisfaisants.



En haut : parcelle sans intervention de désherbage
Au milieu : méthode mixte avec bonne efficacité
En bas : méthode mixte avec efficacité insuffisante

Les techniques de désherbage mécanique sont très délicates à mettre en œuvre du fait d'un certain nombre de facteurs pouvant influencer le résultat (réglage matériel, conditions météo, type de sol, ...). Elles sont aussi très coûteuses en termes de temps de travail comparées à des interventions chimiques. Le désherbage mécanique ne doit pas être considéré comme une solution systématique de remplacement des interventions chimiques mais plutôt comme un outil complémentaire dont l'utilisation est à adapter et raisonner en fonction de nombreux paramètres. Le désherbage mécanique est un outil parmi d'autre pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

En complément de l'expérimentation, une demi-journée technique sur le désherbage mécanique du maïs a été organisée par l'ADDMA* le 13 mai 2014

sur la commune de Paray-sous-Briaillles. Lors de cette journée, une centaine d'agriculteurs sont venus assister à la présentation de l'expérimentation et à la démonstration de différents outils de désherbage mécanique du maïs : bineuse, désherbineuse, herse étrille, houe rotative. Cette journée a été pour tous l'occasion d'observer et de se rendre compte de l'efficacité de ces outils et de pouvoir échanger sur les techniques alternatives au désherbage chimique. Les résultats de l'expérimentation ont été présentés aux agriculteurs lors de la journée ADDMA du 4 novembre 2014 consacrée à la récolte du maïs.

*L'ADDMA (Association Départementale de Démonstration de Matériel Agricole) regroupe la Chambre d'Agriculture de l'Allier, la FDCUMA, l'IRSTEA, les EDT 03 et la MSA. Créée en 1995, elle a pour objectif l'organisation de journées de démonstration de matériel agricole.

Info actualité

Publications techniques de la Chambre d'Agriculture

Dans le cadre de l'animation et de la communication sur les captages prioritaires, la Chambre d'Agriculture a publié plusieurs documents techniques à destination des agriculteurs dans une optique de limitation des risques de pollutions. Ces documents sont les suivants :

- « Le bon usage des produits phytosanitaires ». Ce guide rappelle toutes les règles et préconisations à mettre en œuvre afin de limiter les risques de pollution depuis l'achat jusqu'à l'élimination des emballages de produits.

- « Gestion de l'interculture : les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) ». Ce document fournit aux agriculteurs l'ensemble des informations de bases nécessaires à la bonne gestion

des CIPAN qui permettent de piéger les nitrates du sol entre deux cultures et ainsi limiter les risques de lessivage vers le milieu naturel.

- « Sécuriser les stockages de produits chimiques sur l'exploitation ». Ce guide rassemble les informations nécessaires pour sécuriser les stockages d'engrais et d'hydrocarbures sur les exploitations afin de limiter les risques de pollutions ponctuelles.

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site internet de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, www.allier.chambagri.fr, rubrique « publications techniques ».



Contacts

SMEA

Marie PLISSON – Animatrice du volet non agricole
4 rue Marie Laurencin – BP 78 - 03403 Yzeure Cedex
Tél : 04 70 46 02 20 – Fax : 04 70 46 92 48
Mail : mplisson.smea2@orange.fr
Site internet : www.smea.fr

Chambre d'Agriculture de l'Allier

Guillaume CELLIER – animateur du volet agricole
60 cours Jean Jaurès – BP 1727 – 03017 Moulins Cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax : 04 70 46 30 69
Mail : gcellier@allier.chambagri.fr